



L'Association Grim, lauréate du prix des Mardis solidaires d'Atout Soleil

Lancée en 2007 par l'association GPMA (Groupement Prévoyance Maladie Accident) et Generali, l'opération de mécénat Atout Soleil permet de soutenir des projets innovants portés par des associations locales en faveur d'un public fragilisé. Cette année, Atout Soleil a décidé d'apporter un soutien aux associations locales qui ont su adapter leurs initiatives pendant le confinement et la crise sanitaire. GRIM, implantée à Lyon, Villefranche et Tarare, fait partie des quinze associations dont le projet sera récompensé courant décembre. Grâce à Atout Soleil, elle recevra une dotation financière de 5 000 euros afin de l'aider à poursuivre ses actions, ainsi qu'un kit sanitaire composé de masques et de gel hydroalcoolique.

Quelles sont les actions portées par cette association ? Comment s'est-elle adaptée au contexte de crise sanitaire ? Eléments d'explication.

L'association Grim, fondée en 1987, accompagne 2 000 personnes en situation de handicap psychique ou de troubles du spectre autistique dans le département du Rhône. Forte de ses 161 collaborateurs, elle est habilitée par les tribunaux de Lyon, Villefranche et Tarare à protéger plus de 1 600 personnes sous tutelle ou curatelle. A cette activité s'ajoutent des services d'inclusion sociale ou médico-sociale, la gestion de trois foyers de vie et un service d'habitat inclusif sur Lyon 9^{ème}.

Depuis le 16 mars 2020, les professionnels de Grim sont en état d'alerte. La direction a établi une organisation dans laquelle chaque métier a été étudié pour définir comment, quand et qui doit rester sur le terrain au plus près des personnes vulnérables. Emmanuel Garelli, Directeur Adjoint des services Métropole de l'association, précise qu'« *au départ, une partie de nos collaborateurs ont poursuivi leurs actions en télétravail. Nous avons pu remarquer dans un premier temps, que cela avait renforcé les échanges entre les personnes accompagnées, qui ont l'habitude d'être isolées socialement, et les équipes de professionnel confinées. Toutefois, à la sortie du premier confinement, nous avons constatées des effets pervers à cette modalité d'accompagnement avec des retours en hospitalisation plus importants. Nous avons donc décidé de maintenir une activité forte en présentiel en mettant en place un protocole sanitaire strict. Cette crise sanitaire a vraiment mis en exergue le fait que le corps sanitaire et celui du médico-social ne peuvent agir de manière isolée. Il est aujourd'hui indispensable de travailler main dans la main, de se coordonner avec les centres hospitaliers pour accompagner ces publics.* »

En parallèle, l'association a dû s'adapter pour innover et répondre aux besoins des personnes en fragilité psychiatrique. Elle a ainsi souhaité mettre à disposition de ses bénéficiaires du matériel numérique (tablettes) afin de faciliter le lien avec leurs proches mais aussi de les aider dans leur quotidien, plus particulièrement, dans leurs démarches administratives. L'association a recruté un ancien bénéficiaire de l'association, devenu informaticien, pour former les bénéficiaires à l'usage de ces tablettes. Emmanuel Garelli rappelle qu'« *un des principes de l'association est de militer pour le pouvoir d'agir de la personne, c'est en ce sens que nous privilégions quand cela est possible des recrutements auprès d'anciens bénéficiaires* ». Il ajoute que « *la crise sanitaire a révélé la fracture numérique dont les personnes en situation de handicap psychique sont victimes, les 5 000 euros du prix des Mardi Atouts soleil vont nous aider à pallier cette situation et surtout à maintenir toutes nos activités.* »